

 <p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	PROFIL DE POSTE IFMS « DIRECTEUR »	 B2/RH-ENR-04-V1
Date d'application 10/2022 Révisé en 10/2025		A réviser en 07/2027

DENOMINATION DU SERVICE

Nom du Service : IFMS

Nom du site : Institut de Formation aux Métiers de la santé

Localisation : En face bâtiment administration du CH

Nom du responsable : MELAUNAY Elisabeth

DESCRIPTION METIER / POSTE

Définition

Le directeur d'institut assure le fonctionnement pédagogique, administratif, technique et financier de l'institut en collaboration avec les personnels et avec le concours des services du centre hospitalier et des tutelles régionales.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) assure principalement la formation des étudiants en formation infirmière (niveau licence, quota de 62) en partenariat avec l'Université de Bourgogne et des élèves en formation aide-soignante (niveau IV, quota de 52 avec deux rentrées par an). L'IFMS dispense des sessions de préparation aux concours auprès des futurs candidats.

L'IFMS fonctionne en Groupement de Coopération Sanitaire avec l'Université de Bourgogne franche Comté.

Famille

Management, Gestion et aide à la décision

Sous-famille

Management stratégique

Libellé métier

Directeur d'école de formation aux métiers de la santé

Activité(s)

Le directeur d'un institut de formation paramédicale est responsable

- De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique ;
- De la coordination des activités de formation de l'institut de formation ;
- Du contrôle des études dans le respect des droits des étudiants et élèves ;
- Du développement de la recherche en soins et en pédagogie ;
- Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires ;
- De la constitution, l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique ;

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation préparant aux professions paramédicales ou les instituts de formation de cadres de santé et de la délivrance des diplômes ou certificats sanctionnant la formation dispensée dans ces instituts.

Sous l'autorité du directeur de l'organisme gestionnaire, il participe également à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'institut qu'il dirige.

  REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PROFIL DE POSTE IFMS << DIRECTEUR >>	 B2/RH-ENR-04-V1
Date d'application 10/2022 Révisé en 10/2025		A réviser en 07/2027

Activité(s) spécifique(s) du poste

Concernant le volet institutionnel et la gouvernance Le Directeur de l'institut de formation

- Conçoit le projet de l'institut en lien avec le projet d'établissement du CH Sens et du Groupement Hospitalier de territoire (GHT), les évolutions réglementaires, l'évolution des pratiques et des besoins et avec le schéma régional des formations sanitaires et sociales ;
- Prépare le dossier d'autorisation en vue du renouvellement de l'agrément de l'institut ;
- Participe aux délibérations du groupement de coopération sanitaire (GCS) IFSI Bourgogne ;
- Organise la mise en œuvre des modalités d'admission sous le contrôle des directeurs généraux des ARS, assure la composition des jurys et la nomination de leurs membres en conformité avec la législation en vigueur ;
- Coordonne, convoque et assure l'information, pour les formations délivrées, entre l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et les trois sections (section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante) ;
- Organise et préside chaque semestre la commission d'attribution des crédits ;
- Organise l'information des publics concernés sur le métier, la formation et l'accès à celle-ci ;
- Assure une veille des évolutions réglementaires ;
- Définit et organise la mise en œuvre de la démarche qualité et participe au processus de certification des instituts de formation ;
- Réalise le rapport annuel des activités ;
- Organise l'archivage ;

Concernant la gestion de la structure de formation, Le Directeur de l'institut de formation

- Participe au recrutement des cadres et des agents en lien avec le directeur des ressources humaines ;
- Attribue les responsabilités de chacun des membres de l'équipe pédagogique et administrative, finalise un organigramme présenté en ICOGI annuellement ;
- Evalue les membres de l'équipe et prépare le plan de formation des personnels de l'institut ;
- Participe à l'élaboration de l'EPRD, assure le suivi de tableaux de bord financiers (indemnités de stage, frais de déplacement, frais de personnel, heures intervenants, formation continue, frais d'inscription, ...), à la gestion financière en collaborant avec le service financier du CH support ;
- Participe à la procédure contradictoire annuelle avec le conseil régional ;
- Participe à l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement ;
- Assure la répartition des ressources au sein de l'institut ;
- Contrôle la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'équipement ;
- Veille au respect des règles de sécurité et veille à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Met en place un dispositif de recueil et de traitement des dysfonctionnements ;

Concernant le volet pédagogique, Le Directeur de l'institut de formation

 <p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	PROFIL DE POSTE IFMS « DIRECTEUR »	 B2/RH-ENR-04-V1
Date d'application 10/2022 Révisé en 10/2025		A réviser en 07/2027

- Organise la mise en œuvre de la formation initiale, préparatoire et continue et s'assure de leur adéquation avec les attendus réglementaires et professionnels ;
- Assure le contrôle du contenu des études et du dispositif d'évaluation ;
- S'assure de la qualification des intervenants extérieurs ;
- Contrôle la qualité des prestations de formation ;
- S'assure de la qualité de l'accueil et de l'encadrement en stage avec les représentants des établissements d'accueil ;
- Signe les conventions de stage des étudiants et élèves ;
- Organise la planification d'un parcours et d'un suivi individualisés, pour chaque étudiant, dans le cadre de la formation en alternance ;
- Organise le développement de méthodes pédagogiques innovantes : simulation, vidéoconférence, e-learning ... ;

Concernant le volet de la vie étudiante/élève, Le Directeur de l'institut de formation

- Notifie aux étudiants/élèves toutes les décisions de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves et la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- Organise l'accueil tout au long de la formation par la mise à disposition de locaux et matériels adaptés et sécurisés ;
- Prend en compte les observations des étudiants recueillies lors des enquêtes de satisfaction et lors de la section relative à la vie étudiante pour élaborer les projets de l'institut

SAVOIR-FAIRE REQUIS

Description des savoir-faire	Base	Confirmée	Expertise
Animer et développer un réseau professionnel			
Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné			
Concevoir et organiser des dispositifs et actions de formation, relatifs à son domaine de compétence			
Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence			
Établir / évaluer / optimiser un budget relatif à son domaine de compétence			
Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs			
Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles			
Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes			
Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes			
Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation			



PROFIL DE POSTE IFMS « DIRECTEUR »



B2/RH-ENR-04-V1

Date d'application 10/2022 Révisé en 10/2025		A réviser en 07/2027
--	--	----------------------

CONNAISSANCES ASSOCIEES

(Les niveaux sont basés sur des temps d'apprentissage)

Description des connaissances	Générales	Détaillées	Approfondies
Conduite de projet			
Éthique et déontologie médicales			
Éthique et déontologie professionnelles			
Gestion budgétaire			
Ingénierie de la formation			
Management			
Pédagogie			
Soins			
Stratégie et organisation / conduite du changement			

PROFIL DU POSTE

Pré-requis et qualifications (diplômes, habilitations, permis) : (se référer à la base de données des connaissances du répertoire des métiers RMFPH, rubrique « Pour en savoir plus »)

- **Etudes préparant au diplôme et métier**
Cf. ci-dessous
 - **Pré-requis et qualifications INDISPENSABLES**
 - Diplôme d'infirmier
 - cadre supérieur de santé ou cadre de santé
 - Expérience en pédagogie et/ou management (CV, titres, travaux)
-
- **Pré-requis et qualifications SOUHAITES**
 - Master ou doctorat en pédagogie
 - Expérience de contribution à des groupes de travail universitaires ou régionaux
 - Formation aux outils pédagogiques numériques

 <p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	PROFIL DE POSTE IFMS « DIRECTEUR »	 B2/RH-ENR-04-V1
Date d'application 10/2022 Révisé en 10/2025		A réviser en 07/2027

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Liaisons hiérarchiques

 ➤ **Ascendantes (N+1) :**

- Directeur des Soins et des Parcours
- Directeur CH

 ➤ **Descendantes (N-1) :**

- Coordinateur pédagogique
- Formateurs
- Documentaliste
- Agent administratif
- Agent logistique

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES et NATURE

Internes au Centre Hospitalier

Directeurs adjoints du CH pour organiser les missions supports

Directeur des soins et cadres d'unités pour l'appréhension de l'évolution des soins, pour la définition de l'accueil et l'organisation des stages

Externes au Centre Hospitalier

Conseil Régional, Agence Régionale de Santé, pour la mise en œuvre des missions de formation de l'institut Université de bourgogne pour la co- construction de certains enseignements

DREETS pour la délivrance des diplômes

Directrices des IFSI régionaux pour les échanges et la coordination

Associations professionnelles pour des échanges sur les évolutions des métiers et les compétences de soins et de l'encadrement

Agglomération de communes du Grand Sénonais pour le développement de l'enseignement supérieur du territoire

CONDITIONS D'EXERCICE

Quotité de temps de travail

ETP : 100%

Rythme de travail

Du lundi au vendredi. Repos fixes : samedi, dimanche et jours fériés

Permis B indispensable, déplacements régionaux fréquents.

CIRCUIT DE VALIDATION

Rédacteur :

 Nom : MELAUNAY Elisabeth
 Fonction : Directeur IFMS

Vérificateur :

 Nom : SERRE Sandrine
 Fonction : réf. Qualité

Approbateur :

 Nom : MELAUNAY Elisabeth
 Fonction : Directeur IFMS